



Pau, le 03 février 2015

Monsieur le Directeur,

Suite aux intempéries qui frappent le département, de nombreux agents ont rencontré des difficultés importantes pour rejoindre leur lieu de travail, ou n'ont pas pu y accéder.

De même, il est également prévisible que des agents soient confrontés à des difficultés pour rejoindre leur domicile cet après-midi.

C'est pourquoi nous vous demandons de tenir compte de ces circonstances exceptionnelles et de :

- * créditer les agents de leur demi-journée ou journée quotidienne en cas d'absence forcée,
- * autoriser le départ (en fonction du contexte et des impératifs) des agents avant 16 h,
- * créditer du temps, à concurrence de la durée quotidienne de travail de leur régime ARTT, les agents n'ayant pu rejoindre leur travail le matin qu'avec retard ainsi que ceux devant quitter leur poste.

Par ailleurs et compte tenu des températures annoncées, il est probable que l'épisode neigeux de ce jour puisse être suivi demain, voire les prochains jours, comme l'indique Météo France dans son message d'alerte, d'un épisode de verglas (*extrait du communiqué Météo France : La nuit prochaine, avec les gelées nocturnes, la neige se maintiendra au sol et des plaques de glace rendront les chaussées glissantes jusqu'en plaine.*) qui pourrait avoir des conséquences sur les déplacements des agents du département et dont nous vous demandons également de tenir compte.

Les co-secrétaires

Eric Jumbou - Eric Manry

